

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 12

**DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION :** 4 décembre 2025

**SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025**

L’an deux mil vingt-cinq et le huit décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DUHALDE Kattalin, PEREZ Karine, et Mr BISCAY Samuel

Mr BARNECHE Patrick a été élu secrétaire.

**Délibération N° 2025-06-05 : Convention de collecte de dons avec la fondation du patrimoine pour les travaux de réhabilitation de la toiture de l’église**

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de la réhabilitation de la toiture de l’église Saint Pierre. Cette opération rendue nécessaire et urgente de par la survenance de gouttières sur plusieurs endroits, permettra à ce bâtiment, de se prémunir des éléments extérieurs.

Considérant que la commune d’Ayherre souhaite monter un nouveau partenariat avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de la réalisation de ces travaux.

Considérant que ce partenariat permettra de lancer une campagne d’appel aux dons populaires qui vise à encourager le mécénat populaire et d’entreprise.

Considérant que pour mettre en œuvre une souscription publique, il est nécessaire de pouvoir s’appuyer sur l’expertise et l’expérience de partenaires ayant une connaissance de ce type de financement, des enjeux patrimoniaux et du contexte des collectivités territoriales.

Considérant que dans ce cadre, la Fondation du Patrimoine acteur du développement durable et local, qui a pour vocation de sauvegarder le patrimoine local, pourra accompagner la commune dans la mise en place et la gestion de cette souscription.

Considérant qu’il est aujourd’hui proposé de conclure une convention de collecte de fonds avec la Fondation du patrimoine afin de définir les modalités d’intervention de chacune des parties dans le cadre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**APPROUVE** - la conclusion d’une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de l’opération de réhabilitation de la toiture de l’église Saint Pierre.

**AUTORISE** - Monsieur le Maire, à signer la convention de collecte de dons et tous documents s’y réfèrent.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

